

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCAU Séance du 19 décembre 2017

-----

Le 19 décembre 2017, le Conseil municipal s'est réuni.

Présents : Mmes/MM. Nadia BEAUSSART, Cyrille BOIRON, Bernard COUMEIGT DIT JACQUET, Sylvie ENCARNAÇÃO, Philippe LACOSTE-LABRIT, Hervé LAFITTE (Maire), Thierry LAMARLÈRE, Sébastien LAMOUREUX, Alain MONLAU (arrivé tardivement ne prendra pas part aux votes) et David TOULOU.

Absents / excusés : Mmes/MM. Cécile CANDESSOUSSENS, Lydia FERKI, Céline HELVERT, Jérôme NARBARTE et Laurence SARRAT.

Secrétaire de séance : M. Alain MONLAU

\* \* \*

➤ Validation Compte rendu du Conseil Municipal du 09 novembre 2017

Validé à l'unanimité

➤ Validation Commission Communication / Vie associative du 16 novembre 2017

Présentation par Sylvie ENCARNAÇÃO du Projet «Cescau Veille».

- Mettre en place une chaîne de vigilance pour lutter contre les cambriolages avec des référents par quartiers
- Cescau sera découpée en 7 quartiers
- Mettre des informations autres

Désignation des référents parmi les élus ou les habitants.

➤ Validation Commission Voirie / Urbanisme du 18 novembre 2017

- Réflexion sur une signalétique en « centre bourg ». Il apparaît nécessaire de signaler les bâtiments communaux sur le rond-point : la place de la mairie, l'école, le cimetière le chemin du Carrerot. Compte-rendu fait par Thierry LAMARLÈRE.  
2 membres de la commission ont été désignés et faudra inscrire une ligne budgétaire au Budget Primitif 2018.
- Réflexion sur l'aménagement du terrain communal avec plusieurs scénarii :
  - Bornage et vente d'un terrain à proximité de la propriété de M. et Mme MARQUES
  - Vente de plusieurs lots à bâtir
  - Locaux commerciaux, médicaux, sociaux
  - Résidence jeunes (avec bailleur social)
  - Locatif (maisons jumelles).

Lors de cette réunion, les élus décident de mettre en vente un lot à côté de M. et Mme MARQUES.

- Local bois dans la cour de l'école (Sébastien LAMOUREUX) ou faire un aménagement.

➤ Délibération 2017-21 : Révision libre des attributions de compensation de 2017

Lecture effectuée par Hervé LAFITTE. Attribution de 79 932 € pour la commune de Cescau.

Adoptée à l'unanimité des 10 membres présents.

Section de Fonctionnement :	49 445 678,00 €
Section d'Investissement :	9 783 000,00 €

➤ Questions diverses :

- 1 logement va se libérer dans la maison Geyres.

\*\*\*

\* L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30 \*

\*\*\*